EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23.10.03 Convocation du 17.10.2003

Compte rendu affiché le 24 octobre 2003

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Sylvie VEYRIER

Réf.: BJ/LDA **Présents:** M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,

Objet : PLANS d'AIDE à l'ECOLE : Année Scolaire 2003-2004

Nombre de conseillers en exercice : 29 présents 23

votants

MM. GONDELAUD, GOSSET, CHRETIN, Mmes PERRIN, DESVIGNES, MM. FORGET, MACHURAT, MIle MILLET, M. BELLOT.

Mme. BROSSARD par Mme DESVIGNES, Mme WYMANN par

Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,

M. MEYER, Mmes VEYRIER, GLATARD, MARMONIER, BERRA,

Absents représentés: Mme BOUHEY, Mme ZUILI par Mme GLATARD.

<u>Absents excusés</u>: MM. FERNANDES, BOUREZG, Mme LABASOR.



Monsieur l'Adjoint délégué aux finances explique que les **P**lans d'**A**ide à l'**E**cole, qui s'élaborent pour une année scolaire, sont désormais tous connus

Il rappelle que les P.A.E. permettent la réalisation d'actions au profit des écoles en partenariat avec l'Education Nationale (Académie).

Il explique le principe du financement retenu par la commune, et présente les différentes propositions de financement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal 2003,
- Décide de financer le P.A.E. suivant et d'accorder en conséquence la subvention ci-dessous :

OCCE RH. COOP Ecole TATIERE

1 091 €uros

- Précise que cette somme figure à l'article 6574 du budget communal,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 23 octobre 2003

Le MAIRE Signé P. LAFFLY Pour copie conforme, Le MAIRE , Par délégation :

Délibération certifiée exécutoire

compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 13 novembre 2003

- de la publication 14 novembre 2003

Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, 13 novembre 2003